



Guide sur les Conditions de l'Approche à Haut Stock de Carbone pour la RSPO

Un guide informatif pour les membres de la RSPO menant une HCSA autonome
et Évaluations intégrées HVC-HCSA

Version 1, Mars 2022

Titre du document : Guide sur les conditions du HCSA pour la RSPO
Code du document : RSPO-GUI-T04-013 V1 FRA
Portée : Nouvelle plantation
Type de document : Conseils
Approbation : Comité permanent des Normes, 24 février 2022
Contact : standard.development@rspo.org
Date d'entrée en vigueur : 30 mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| LISTE DES ACRONYMES | 1 |
| GLOSSAIRE | 2 |
| PRÉSENTATION | 5 |
| COMMENT LES PROCESSUS S'INTÈGRENT | 6 |
| RÉPARTITION DES ÉTAPES DANS CE DOCUMENT | 8 |
| Passez en revue les étapes | 8 |
| ÉTAPE 1 : DÉTERMINER LE TYPE D'ÉVALUATION ET LA PORTÉE GÉOGRAPHIQUE | 10 |
| ÉTAPE 2 : ÉTAPE DE PRÉPARATION | 11 |
| Tableau 1. Étape 2 : Étape de préparation | 11 |
| Tableau 2. Étape 2 : Étape de préparation – Exigence RSPO | 15 |
| ÉTAPE 3 : ÉVALUATIONS | 16 |
| Tableau 3. Étape 3 : Évaluation intégrée HVC-HCSA/ HCSA autonome | 17 |
| Tableau 4. Étape 3 : Exigence RSPO | 19 |
| ÉTAPE 4 : NÉGOCIATION ET DÉVELOPPEMENT DU PGI | 21 |
| Tableau 5. Étape 4 : Négociation et développement du PGI | 21 |
| Tableau 6. Étape 4 : Négociation et développement du PGI - Exigence RSPO | 25 |
| ANNEXE A : PLAN DE GESTION INTÉGRÉE | 26 |
| Présentation | 26 |
| Préparation et contenu du PGI | 26 |
| Soumission et vérification | 27 |
| Révision et mise à jour | 28 |
| ANNEXE B : CONSEILS SUR LA DOCUMENTATION ET LES PREUVES DU PROCESSUS CLIP | 29 |
| ANNEXE C : INTÉGRATION DES EXIGENCES HCSA DANS LES PROCESSUS RSPO EXISTANTS | 32 |
| Exigences Générales du HCSA | 32 |
| Composants ICLUP dans la Soumission NPP | 34 |
| ANNEXE D : ÉTAPES 5 ET 6 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PGI | 37 |
| Tableau 7. Étape 5 : Mise en œuvre du PGI | 37 |
| Tableau 8. Étape 6 : Suivi du PGI | 38 |
| ANNEXE E : LISTE DE CONTRÔLE (ÉTAPE 1 – ÉTAPE 4) | 39 |

| | |
|-----------------------|--|
| AGB | Biomasse aérienne |
| SLA | Programme de licence d'évaluateur |
| Zone d'intérêt | Zone d'intérêt (l'unité de certification/unité de gestion et son paysage plus large) |
| BGB | Biomasse souterraine |
| OC | Organisme de certification |
| CSPO | Huile de palme durable certifiée |
| EIE | L'évaluation de l'impact environnemental |
| CLIP | Consentement libre, préalable et éclairé |
| GES | Gaz à effet de serre |
| HCSA | Approche à haut stock de carbone |
| HVC | Haute valeur de conservation |
| HCVN | Réseau Haute Valeur de Conservation |
| ICLUP | Plan intégré de conservation et d'utilisation des terres |
| OIT | Organisation Internationale du Travail |
| IFL | Paysage forestier intact |
| PGI | Plan de gestion intégrée |
| PI | Populations indigènes |
| LT&U | Régime foncier et utilisation |
| CL | Communautés locales |
| NDTF | Groupe de travail contre la déforestation |
| NPP | Procédure de Nouvelle Plantation |
| HP | Huile de palme |
| P&C | Principes et critères |
| RSPO | Table ronde sur l'huile de palme durable |
| RaCP | Procédure de réparation et d'indemnisation |
| RTE | Rare, menacé et en voie de disparition |
| AIS | Évaluation de l'impact social |
| EISE | Évaluation de l'impact social et environnemental |
| POS | Procédure d'opération standard |
| SR | Exigences sociales |
| UdC | Unité de certification |
| WIA | Évaluation de l'impact sur le bien-être |

| | |
|------------------------------|--|
| Communautés affectées | Toutes les communautés susceptibles d'être directement et significativement affectées par le développement proposé, c'est-à-dire celles qui possèdent des terres et des droits d'usage dans la zone affectée, doivent être incluses dans l'évaluation et le processus de CLIP. D'autres communautés qui ne sont susceptibles d'être affectées qu'indirectement, comme par d'éventuels changements à plus long terme de la fourniture de services écosystémiques en raison de l'utilisation de l'eau par l'exploitation, par exemple, doivent également être prises en compte. |
| Populations indigènes | Les peuples autochtones sont les héritiers et les praticiens de cultures et de modes de relations uniques avec les gens et l'environnement. Ils ont conservé des caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques distinctes de celles des sociétés dominantes dans lesquelles ils vivent. |
| Communautés locales | Le terme « communautés locales » peut être utilisé pour désigner une communauté dans un lieu particulier où les populations locales partagent des préoccupations communes concernant les installations, les services et l'environnement locaux, et qui peuvent parfois s'écarter des définitions traditionnelles ou nationales. En général, les communautés locales attachent une signification particulière à la terre et aux ressources naturelles en tant que sources de culture, de coutumes, d'histoire et d'identité, et dépendent d'elles pour maintenir leurs moyens de subsistance, leur organisation sociale, leur culture et leurs traditions, leurs croyances, leur environnement et leur écologie. |
| Travail forcé | Tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ladite personne ne s'est pas offerte volontairement. Cette définition se compose de trois éléments : <ul style="list-style-type: none"> ● Le travail ou le service fait référence à tous les types de travail effectués dans n'importe quelle activité, industrie ou secteur, y compris dans l'économie informelle. ● La menace de toute sanction fait référence à un large éventail de sanctions utilisées pour contraindre quelqu'un à travailler. ● Involontaire : Les termes « offert volontairement » font référence au consentement libre et éclairé d'un travailleur à accepter un emploi et à sa liberté de partir à tout moment. Ce n'est pas le cas par exemple lorsqu'un employeur ou un recruteur fait de fausses promesses pour qu'un travailleur accepte un emploi qu'il n'aurait pas accepté autrement. |
| Travail des enfants | Le travail des enfants est un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit au développement physique et mental. Le terme s'applique à : <ul style="list-style-type: none"> ● Tous les enfants de moins de 18 ans impliqués dans les « pires formes de travail des enfants » (conformément à la convention n° 182 de l'OIT) |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les enfants de moins de 12 ans participant à une activité économique ; et • Tous les 12 à 14 ans effectuaient plus que des travaux légers. <p>L'OIT définit les travaux légers comme des travaux qui ne sont pas susceptibles de nuire à la santé ou au développement des enfants et qui ne sont pas susceptibles de nuire à leur fréquentation scolaire ou à leur formation professionnelle.</p> |
| La sécurité alimentaire | La sécurité alimentaire est atteinte lorsque toutes les personnes, à tout moment, ont un accès physique, social et économique à une alimentation suffisante, sûre et nutritive pour répondre à leurs besoins alimentaires et à leurs préférences alimentaires pour une vie active et saine. Quatre dimensions de la sécurité alimentaire sont communément identifiées : la disponibilité alimentaire, l'accès alimentaire, l'utilisation et la stabilité. |
| Tourbe | Un sol avec une ou plusieurs couches organiques cumulatives comprenant plus de la moitié des 80 ou 100 cm supérieurs de la surface du sol contenant 35 % ou plus de matière organique (35 % ou plus de perte au feu) ou 18 % ou plus de carbone organique. Remarque pour la gestion des plantations existantes en Malaisie et en Indonésie, une définition plus étroite a été utilisée, basée sur les réglementations nationales : à savoir un sol avec une couche organique de plus de 50 % dans les 100 premiers centimètres contenant plus de 65 % de matière organique. |
| Forêt à haut stock de carbone (HCS) | Forêts qui ont été identifiées à l'aide de la boîte à outils de l'approche des stocks de carbone élevés (HCSA) |

| | |
|---|---|
| Haute valeur de conservation (HVC) | <ul style="list-style-type: none"> ● HVC 1 – Diversité des espèces ; Concentrations de diversité biologique, y compris les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en voie de disparition (RTE), qui sont importantes au niveau mondial régional ou national. ● HVC 2 – Écosystèmes à l'échelle du paysage, mosaïques d'écosystèmes et paysages forestiers intacts (IFL); Grands écosystèmes à l'échelle du paysage, mosaïques d'écosystèmes et IFL qui sont importants aux niveaux mondial, régional ou national, et qui contiennent des populations viables de la grande majorité des espèces présentes naturellement dans des schémas naturels de distribution et d'abondance. ● HVC 3 – Écosystèmes et habitats ; Écosystèmes, habitats ou refuges RTE. ● HVC 4 – Services écosystémiques ; Services écosystémiques de base dans les situations critiques, y compris la protection des captages d'eau et le contrôle de l'érosion des sols et des pentes vulnérables. ● HVC 5 – Besoins de la communauté; Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire les besoins fondamentaux des communautés locales ou des peuples autochtones (pour les moyens de subsistance, la santé, la nutrition, l'eau, etc.), identifiés grâce à l'engagement avec ces communautés ou les peuples autochtones. ● HVC 6 – Valeurs culturelles ; Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique mondiale ou nationale, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour les cultures traditionnelles des communautés locales ou des peuples autochtones, identifiés grâce à l'engagement avec ces communautés locales. communautés ou peuples autochtones. |
| Zone HVC | L'endroit où se trouvent une ou plusieurs HVC. |
| Zone de gestion des HVC | Les surfaces nécessaires au maintien ou à la valorisation d'une ou plusieurs HVC. Elle est souvent plus grande que la zone HVC. |

Les Principes et critères (P&C) 2018 sous l'indicateur 7.12.2(b) exigent que les membres de la RSPO (appelés « entreprises » dans ce document) identifient les forêts à haute valeur de conservation (HVC) et à haut stock de carbone (HCS) avant tout nouveau défrichement à l'aide de la boîte à outils HCSA et du manuel d'évaluation HVC -HCSA. Cela se fait en procédant soit à une évaluation HVC-HCSA intégrée, soit à une évaluation HCSA autonome, selon le scénario applicable (se reporter à l'interprétation RSPO de l'indicateur 7.12.2 et à l'annexe 5).

L'élaboration de ce document a été supervisée par la RSPO No Deforestation Task Force (NDTF) en tant que document informatif dans le but de fournir des conseils aux entreprises lorsqu'elles sont tenues de mener une évaluation intégrée HVC-HCSA ou autonome HCSA, et de clarifier ce qui suit :

- Alignement et consolidation des exigences/processus qui se chevauchent en intégrant les P&C RSPO 2018 et les exigences respectives de la méthodologie/boîte à outils, en évitant la duplication du travail et/ou le remaniement, et en fournissant un processus rationalisé.
- Un aperçu du processus lors de la réalisation des dites évaluations, couvrant les exigences avant, pendant et après l'évaluation, qui peuvent également conduire à des évaluations échouées lors de l'examen de la qualité de l'évaluation respective si elles ne sont pas menées correctement.
- Conseils sur l'élaboration du plan de gestion intégrée (PGI), un aspect important après l'évaluation qui est requis en vertu de l'indicateur 7.12.4 des P&C 2018.

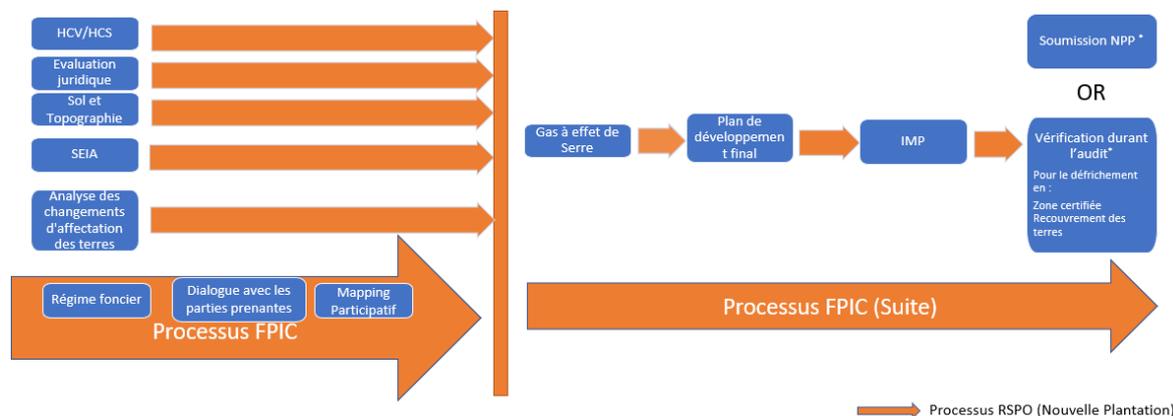
Le processus ci-dessus implique plusieurs évaluations/procédures, chacune avec ses propres procédures et directives définies par les propriétaires de processus/méthodologie respectifs (c.-à-d. RSPO, HCSA, HCVN). Bien que ce document ne fournisse pas les détails étape par étape, il doit cependant fournir une référence aux documents clés auxquels les utilisateurs sont tenus de se référer. A chaque étape, ce document renvoie l'utilisateur au document et à la rubrique concernés.

À la fin de chaque section, un encadré renvoie le lecteur aux principaux documents.

Documents Clés

Comment les processus s'intègrent

Les P&C 2018 exigent des entreprises qu'elles effectuent plusieurs évaluations et processus avant tout nouveau défrichement et qu'elles aient élaboré une gamme de procédures, de processus et d'orientations qu'elles sont tenues de suivre (**Figure 1**). Ces activités permettent aux entreprises d'évaluer et d'atténuer une variété de sujets tels que les aspects environnementaux, sociaux et juridiques avant de procéder à tout nouveau défrichement, ouvrant une voie qui mènera finalement à la certification selon les P&C 2018.



* Reportez-vous à la procédure RSPO pour les nouvelles plantations 2021 pour plus de détails

Figure 1 : Exigences RSPO pour les nouvelles plantations

De même, la boîte à outils HCSA et le manuel d'évaluation HCVN HVC-HCSA contiennent des exigences qui peuvent chevaucher les processus et procédures RSPO existants (**Figure 2**). Une idée fautive courante est que les évaluations HCSA autonomes ou intégrées HVC-HCSA peuvent être lancées exclusivement et n'inclure que la cartographie de la couverture terrestre, la mesure des forêts et l'analyse des parcelles. En réalité, de nombreuses activités doivent être réalisées avant, pendant et après l'évaluation qui couvrent non seulement les trois sujets mentionnés ci-dessus, mais incluent également les exigences sociales et la planification post-évaluation. La mise en œuvre du HCSA est un processus en quatre étapes, couvrant 1) la préparation 2) l'évaluation 3) la négociation et 4) les opérations.

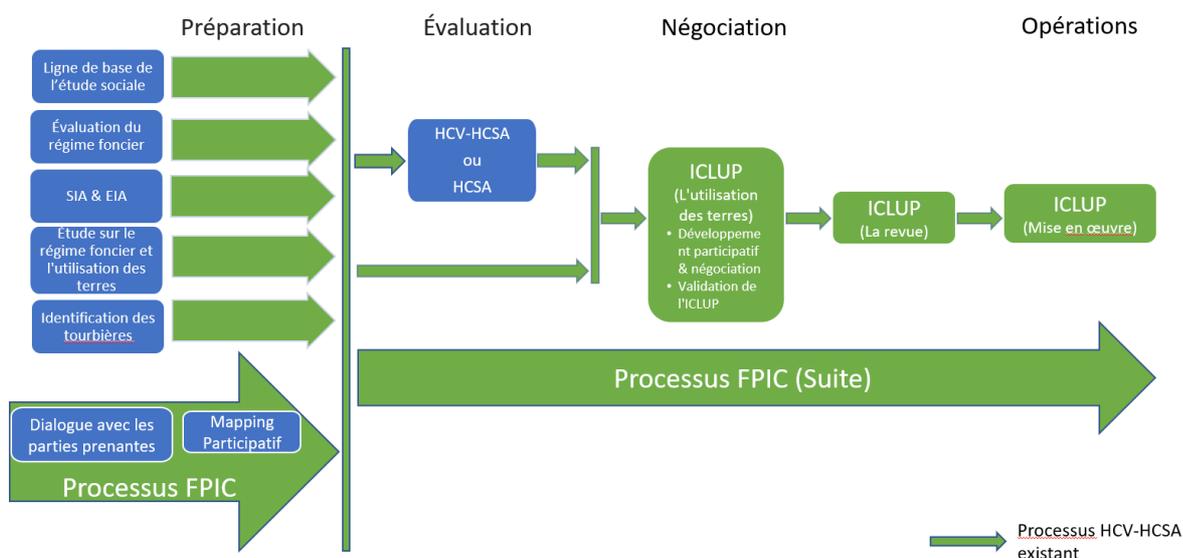


Figure 2 : Exigences avant, pendant et après l'évaluation pour l'évaluation intégrée HVC-HCSA et autonome HCSA

Ce document intègre les exigences des évaluations HVC-HCSA et HCSA intégrées dans les exigences RSPO existantes lors de la planification de nouvelles plantations, comme illustré à la **Figure 3**. L'intégration de ce qui précède a été effectuée par le NDTF à la suite d'une analyse détaillée des lacunes comparant les deux exigences et a été menée par un consultant externe.

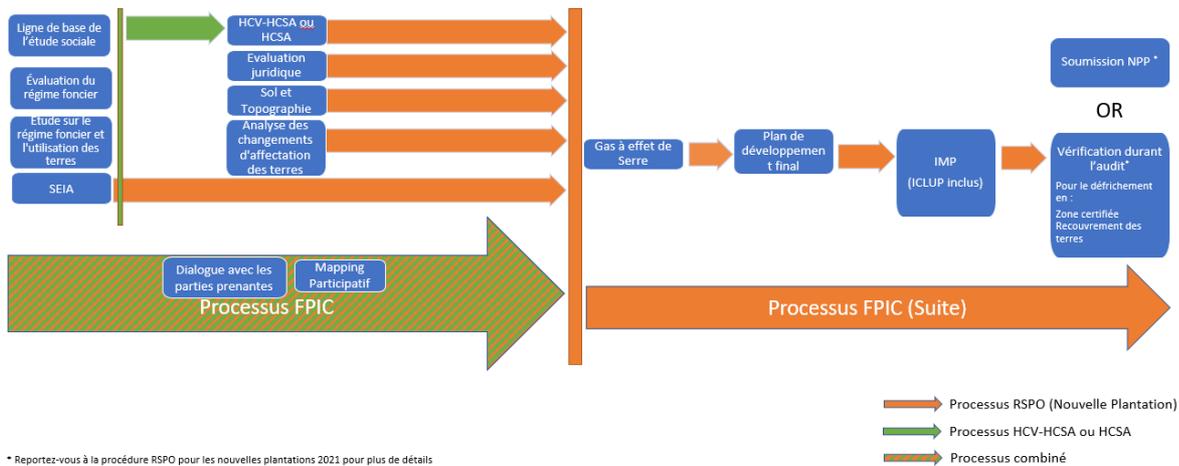


Figure 3 : Flux de processus combiné pour les membres de la RSPO

Les détails de l'intégration des évaluations intégrées HVC-HCSA, des évaluations HCSA autonomes ainsi que des composants ICLUP dans les processus RSPO existants sont détaillés dans l'**annexe C** de ce document.

Ce document doit se concentrer sur les exigences avant, pendant et après les évaluations HVC-HCSA intégrées ou les évaluations HCSA autonomes uniquement. D'autres processus et évaluations seront inclus dans les étapes décrites pour présenter le flux recommandé lors de la réalisation de l'évaluation HVC-HCSA intégrée ou autonome HCSA. Toutefois, reportez-vous au document principal de chaque processus/évaluation respectif pour obtenir tous les détails et les exigences.

Remarque : Les entreprises qui sont également membres de la HCSA sont tenues de respecter les exigences de post-évaluation définies par la HCSA. Cependant, les entreprises doivent s'assurer que les exigences des P&C 2018 et NPP 2021 (le cas échéant) sont respectées avant tout développement.

Répartition des étapes dans ce document

Ce document décompose le processus de réalisation d'une évaluation intégrée HVC-HCSA/ HCSA autonome et du développement du PGI en 6 étapes différentes, comme illustré à la **figure 4**. Les étapes 5 et 6 sortent du cadre du document, cependant, les détails de ces étapes sont inclus, comme **Annexe E** pour servir de conseils supplémentaires. Il est extrêmement important que les entreprises s'assurent que les exigences de chaque phase sont remplies avant de passer à la phase suivante. Une décomposition plus détaillée de chaque étape se trouve dans la **Figure 5**.



Figure 4 : Étapes de la réalisation d'une évaluation intégrée HVC-HCSA/HCSA autonome et le développement du PGI

Noter en particulier que **l'évaluation HCSA autonome ou l'évaluation intégrée HVC-HCSA ne sont qu'une des nombreuses évaluations requises à l'étape 3**. Avant que les entreprises n'engagent un évaluateur pour entreprendre l'évaluation HCSA ou HVC-HCSA autonome, les étapes 1 et 2 nécessitent une quantité de travail considérable à effectuer. **Il est crucial que les étapes 1 et 2 soient réalisées en premier**.

ÉTAPES DE RÉVISION

Des révisions sont effectuées entre les différentes étapes décrites dans la figure 4 pour garantir l'exactitude des résultats des étapes respectives. Le résultat est examiné comme suit :

| Étape de révision | Activité | Par | Étape |
|---|---|---|-----------------------------------|
| Condition préalable (Diligence raisonnable rapide) | Vérifier que les conditions préalables à la réalisation de l'évaluation intégrée HVC-HCSA/ HCSA autonome ont été remplies. | Évaluateur agréé | Première partie de l'étape 3 |
| Examen de la qualité HCVN ALS (HVC-HCSA intégré) OU Examen par les pairs du HCSA (HCSA autonome) | Examen de la qualité de l'évaluation. | HCVN ALS (Évaluation HVC-HCSA) OU HCSA (évaluation HCSA) | Fin de l'étape 3 |
| Examen HCSA ICLUP (Membres de l'HCSA uniquement) | HCSA prévoit de développer un système pour examiner et assurer la qualité des ICLUP. Cela impliquerait la soumission des ICLUP validés et des documents justificatifs au Secrétariat du HCSA pour examen afin de renforcer la conception et la mise en œuvre ultérieure des ICLUP en fournissant des commentaires et des recommandations. | Secrétariat du HCSA | Après l'étape 4 |
| Examen NPP de la RSPO (le cas échéant) | Examen de l'exhaustivité des soumissions de NPP. | Secrétariat de la RSPO | Après l'étape 4 |
| Audit (certification initiale/surveillance/recertification) | Vérification de la conformité aux conclusions de l'évaluation et aux recommandations avec la mise en œuvre du PGI. | Organisme de certification (OC) | Pendant l'audit (Après l'étape 4) |

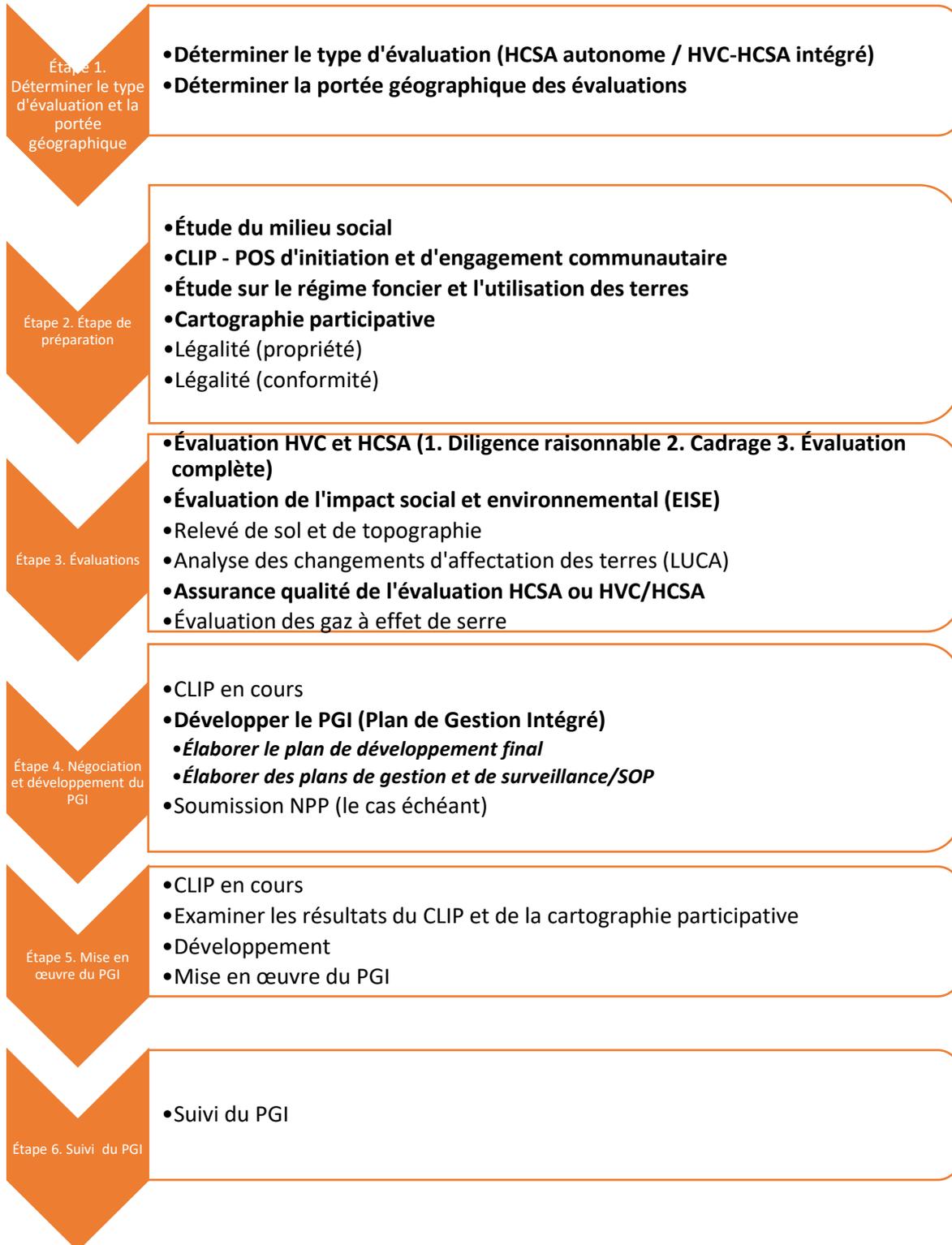


Figure 5 : Détails des 6 étapes mentionnées dans la Figure 4. Veuillez noter que les éléments **en gras** représentent les activités comprises dans le champ d'application de ce document. D'autres éléments sont inclus à titre de recommandation sur le flux de processus global.

Étape 1 : Déterminer le type d'évaluation et la portée géographique

1 : Déterminer le type d'évaluation

L'entreprise doit déterminer le type d'évaluation, si une évaluation HCSA autonome ou intégrée HVC-HCSA doit être menée conformément à l'interprétation RSPO de l'indicateur 7.12.2 et au document de l'annexe 5 (se reporter au document pour le scénario et les exigences spécifiques).

2 : Déterminer la portée géographique de l'évaluation

La deuxième partie de l'exercice consiste à déterminer l'étendue géographique des évaluations. Il convient de noter que les méthodologies HCSA et HCVA nécessitent une portée plus large car le paysage plus large doit être pris en considération. Reportez-vous à la boîte à outils HCSA V2.0 et au manuel d'évaluation HCVN Integrated HVC-HCSA pour plus de détails.

Une considération supplémentaire est que le HCVN a des procédures contenant des exigences spécifiques pour les évaluations multi-sites - c'est-à-dire un seul rapport couvrant plusieurs zones de développement non contiguës et/ou plus d'une zone d'intérêt. Cela se produit plus fréquemment lorsque les entreprises effectuent des évaluations sur les plantations des petits exploitants associés, qui sont généralement de petites exploitations réparties sur une vaste zone géographique. La « Procédure pour les rapports d'évaluation HVC ou HVC-HCSA combinés » doit être vérifiée pour s'assurer que les résultats d'une évaluation peuvent être combinés en un seul rapport ou doivent être soumis en plusieurs rapports.

Un autre aspect important lors de l'examen de la portée des évaluations est l'étendue des parties prenantes (par exemple, les peuples autochtones et les communautés locales) affectées par le développement. L'entreprise doit avoir une idée préliminaire des parties prenantes susceptibles d'être affectées et de leur emplacement pour avoir une estimation approximative de la portée requise pour chaque évaluation. Les directives de la RSPO sur le CLIP contiennent des conseils sur l'identification des communautés affectées.

Il est clair qu'à ce stade précoce, il est très important que l'entreprise s'assure qu'elle entreprend les **évaluations correctes** dans les **zones appropriées**. Même des modifications mineures des limites seront coûteuses et longues à corriger.

Documents Clés

Procédure de nouvelle plantation de la RSPO 2021

Interprétation RSPO de l'indicateur 7.12.2 et de l'annexe 5

Directives RSPO sur le CLIP

Boîte à outils HCSA version 2.0

Manuel d'évaluation intégrée HVC-HCSA du HCVN

Procédure HCVN pour les rapports d'évaluation combinés HVC ou HVC-HCSA

Étape 2 : Étape de préparation

Avant de commencer l'évaluation à l'étape 3, l'entreprise doit effectuer un *travail préparatoire important* et s'assurer qu'elle dispose de systèmes adéquats. La plupart des entreprises utilisent une forme de CLIP, mais HCSA exige que cela soit considérablement formalisé. L'étude sur le contexte social et l'étude sur la tenure et l'utilisation des terres (basées sur une cartographie participative de la tenure et de l'utilisation menée avec les communautés affectées) sont également nécessaires pour alimenter l'évaluation HVC-HCSA ou Standalone HCSA. Il est recommandé de lire attentivement les exigences sociales. HCSA a publié un guide de mise en œuvre des exigences sociales de l'approche des stocks élevés de carbone ¹, qui fournit des instructions pratiques aux entreprises sur la manière de satisfaire à ces exigences.

Tableau 1. Étape 2 : Étape de préparation

| TÂCHE | DESCRIPTION DE LA TÂCHE | DOCUMENTS CLÉS / SECTION | SORTIR |
|---|---|--|---|
| Étude du milieu social PAR: Entreprise (responsable de l'engagement communautaire) | Analyse documentaire qui donne un aperçu des attributs pertinents de la zone d'intérêt et de ses communautés affectées, en termes politiques, économiques, socio-économiques, sociaux et culturels. Commencer à établir une base de référence pour l'évaluation de l'impact sur le bien-être. | Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 1) Guide de mise en œuvre des exigences sociales de l'approche des stocks élevés de carbone, section 1.2 | Document d'étude des antécédents sociaux |
| CLIP – initiation <i>(Points CLIP qui doivent être couverts pour la préparation)</i> PAR: Entreprise (responsable de l'engagement communautaire) | Identification des communautés potentiellement affectées ² . Lancement du processus CLIP avec eux, y compris la divulgation complète des plans, la recherche du consentement initial de chaque communauté affectée pour un engagement continu et la conduite d'études/d'évaluations, la mise en place de mécanismes d'interaction : <ul style="list-style-type: none"> • Chaque communauté ³aura choisi la manière dont elle sera représentée dans ses relations avec l'entreprise et avec les autres parties prenantes telles que les représentants du gouvernement. • Chaque communauté aura décidé comment elle doit être consultée et si | Directives RSPO sur le CLIP Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 1,7,12) Note d'orientation 01 : Évaluations HVC-HCSA | Une liste de chaque communauté affectée. Comptes rendus complets de toutes les réunions tenues, leur contenu et la preuve du partage des documents pertinents. Consentement ou rejet de la poursuite de l'engagement et |

¹<http://highcarbonstock.org/wp-content/uploads/2020/08/HCSA-Implementation-Guide-Apr-2020.pdf>

²Les communautés affectées sont définies dans le Guide de mise en œuvre des HCSA comme « *toutes les communautés et tous les habitants de la zone d'intérêt (ZI) de l'opération ayant des droits fonciers ou d'usage légaux ou coutumiers doivent être pris en compte* ».

³Lorsque le terme « communauté » est utilisé dans ce document, il fait référence à toutes les communautés affectées.

| | | | |
|---|---|--|--|
| | <p>et comment elle veut conclure des ententes. Notez que cela doit garantir que toutes les sections de la communauté ont une voix et sont incluses dans des discussions plus larges, y compris les femmes, les jeunes (ceux âgés de 15 à 24 ans ou la classification des pays si disponible) et les groupes vulnérables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'entreprise doit parvenir à un accord avec les communautés concernant les mécanismes par lesquels les interactions auront lieu au-delà des étapes d'établissement et de négociation, y compris les griefs et la résolution des conflits. ● L'entreprise doit être d'accord avec les communautés et suivre une politique de partage d'informations avec les communautés locales et les autres parties prenantes, qui comprend la fourniture d'informations adéquates sur les questions environnementales, sociales, financières et juridiques pertinentes aux exigences suivantes, dans les langues et les formats appropriés. ● L'entreprise doit avoir informé la communauté de l'évaluation intégrée et avoir l'autorisation de la communauté pour que l'évaluation se poursuive. | | <p>de la conduite d'études/d'évaluations</p> <p>Accord formel des arrangements institutionnels (engagement, négociation, représentation, etc.)</p> |
| <p>Étude sur le régime foncier et l'utilisation des terres</p> <p>PAR: Entreprise (responsable de l'engagement communautaire)</p> | <p>Nécessite une recherche sur le terrain, qui est menée de manière participative et inclusive avec les communautés et les autres parties prenantes locales (par exemple, la cartographie participative).</p> <p>Cette étude couvre en détail les questions de régime foncier et de droits, y compris en ce qui concerne l'héritage et le transfert, et identifie les zones de conflit potentielles ou réelles. L'étude évalue également les pratiques communautaires existantes en matière de moyens de subsistance et de conservation, y compris les modes d'utilisation des zones à proposer pour la conservation, que l'utilisation soit économique, sociale ou culturelle.</p> | <p>Directives RSPO sur le CLIP</p> <p>Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 1)</p> <p>Guide de mise en œuvre des exigences sociales de l'approche des stocks élevés de carbone, section 1.4</p> | <p>Document d'étude sur le régime foncier et l'utilisation des terres.</p> <p>Des cartes participatives préliminaires à l'échelle qui montrent toutes les zones soumises au régime foncier coutumier, aux droits sur les ressources et à l'utilisation des</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| | <p>Développement de cartes participatives avec les communautés délimitant les points ci-dessus.</p> <p>Remarque : L'étude ne peut avoir lieu qu'une fois que le consentement a été donné par chaque communauté lors de leur engagement initial avec l'entreprise et peut être menée en même temps que cet engagement.</p> | | <p>terres pour chaque communauté affectée, et un texte d'accompagnement qui démontre que l'entreprise comprend les principes de base des normes informelles et des lois coutumières qui réguleront la propriété foncière, l'utilisation des terres et le transfert des terres, dans les communautés touchées et la zone d'intérêt.</p> <p>Tous les fichiers SIG associés.</p> |
| <p>Légalité (propriété)</p> <p>PAR:</p> <p>Entreprise (Community Engagement Manager / Legal Manager / Lands Manager)</p> | <p>Préparation de toutes les informations de propriété appropriées sur le terrain. Il doit y avoir un lien clair entre l'entreprise (ou le promoteur) et le propriétaire ultime du terrain ⁴.</p> <p>Terres privées – titres.</p> <p>Terrain loué – documents de bail.</p> <p>Terre communautaire – Au minimum, un accord des communautés pour procéder aux évaluations.</p> <p>Terre de l'État - licence sur la zone et/ou autre documentation requise par les exigences légales du pays.</p> <p>Coentreprise - informations sur la propriété foncière et accords entre l'entreprise et le partenaire de la coentreprise.</p> | <p>Manuel d'évaluation HVC-HCSA à utiliser lors des évaluations intégrées HVC-HCSA.</p> <p>Note d'orientation 01 : Évaluations HVC-HCSA</p> | <p>Titres, contrats de bail, Protocoles d'accord / accords avec des tiers</p> |

⁴A ce stade, alors qu'il n'est pas encore clair si les zones concernées sont viables ou non (en attendant toutes les évaluations), un consentement à réaliser des évaluations suffirait comme accord. Cependant, cela n'est pas suffisant pour la soumission d'un PNP (le cas échéant) ou la certification.

| | | | |
|---|--|---|------------|
| <p>Procédures opérationnelles standard (CLIP/Engagement communautaire)</p> <p>PAR: Entreprise (responsable juridique)</p> | <p>Si la zone de développement se trouve dans une opération existante, elle aura probablement des politiques et des procédures. S'il s'agit d'une nouvelle opération ou d'une expansion en dehors des opérations existantes, des politiques et des procédures devront être élaborées (ou un accord pour utiliser les procédures existantes dans ce dernier cas). Les politiques et procédures suivantes seront nécessaires :</p> <p>a) CLIP / Engagement communautaire b) Grief c) Acquisition de terrains / Echanges de terrains⁵</p> <p>Les exigences de HVC / HCS sont beaucoup plus larges que la plupart des POS d'entreprise existantes. Il est important qu'une analyse des écarts soit entreprise entre les exigences HVC / HCS. Cela devrait être fait en comparant les POS actuelles avec les exigences du HCS (en particulier les exigences sociales).</p> | <p>Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 2,3 et 7)</p> | <p>POS</p> |
|---|--|---|------------|

⁵Les échanges de terres sont les cas où la communauté possède des terres et l'entreprise échange des terres à un endroit contre une autre zone. Généralement, le but de ceci est que la société a toutes les plantations appartenant à la société dans un bloc contigu et toutes les plantations appartenant à la communauté sont également dans un bloc contigu.

Tableau 2. Étape 2 : Étape de préparation – Exigence RSPO

| TÂCHE | DESCRIPTION DE LA TÂCHE | PAR | DOCUMENTS CLÉS / SECTION | SORTIR |
|-----------------------|--|------------------------------------|---|-----------------------|
| Légalité (conformité) | Évaluation de la conformité légale Remarque : En pratique, il est conseillé de le faire dans le cadre de la conformité légale (propriété). | Entreprise (responsable juridique) | Procédure de nouvelle plantation de la RSPO | Légalité (conformité) |

Documents clés - Étape de préparation

Procédure de nouvelle plantation de la RSPO 2021

Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 1,2,3,7,12,13) - HCSA Toolkit Module 2

Guide de mise en œuvre des exigences sociales de l'approche à haut stock de carbone

Note d'orientation 01 : Évaluations HVC-HCSA

Manuel d'évaluation HVC-HCSA à utiliser lors des évaluations intégrées HVC-HCSA

Directives RSPO sur le CLIP

Étape 3 : Évaluations

À l'issue de l'étape de préparation, les entreprises peuvent procéder à une évaluation intégrée HVC-HCSA ou autonome HCSA (selon le cas) et à d'autres évaluations requises dans le cadre des exigences P&C. Veuillez noter que l'évaluation HCSA autonome/intégrée HVC-HCSA ne peut être effectuée que dans les zones où le consentement à la réalisation d'évaluations a été obtenu auprès des communautés. Lorsque des litiges/revendications foncières en cours entre les communautés surviennent à ce stade, il est important que les conflits soient reconnus et gérés par le biais du mécanisme de règlement des griefs précédemment mis en place (voir POS : CLIP/Engagement communautaire, **Tableau 1**). Bien que l'évaluation puisse se poursuivre si les deux parties au différend consentent à procéder à l'évaluation, le développement du terrain en litige ne peut avoir lieu qu'après la résolution du différend foncier.

Certaines évaluations, bien qu'elles puissent être menées à tout moment avant le plan de développement final, devraient idéalement être menées avant ou après l'évaluation intégrée HVC-HCSA / HCSA autonome. Ceci afin d'éviter un double travail, car certaines informations de ces évaluations respectives peuvent être utilisées dans l'évaluation intégrée HVC-HCSA / HCSA autonome, tandis que certaines évaluations nécessitent les informations provenant de l'évaluation intégrée HVC-HCSA / HCSA autonome.

Les recommandations pour le point d'achèvement des évaluations respectives sont présentées dans l'encadré 1 ci-dessous :

ENCADRÉ 1 : POINTS D'ACHÈVEMENT RECOMMANDÉS POUR LES AUTRES ÉVALUATIONS

| Point d'achèvement | Évaluation(s) |
|---|---|
| Avant de procéder à l'évaluation intégrée HVC-HCSA / HCSA autonome | Approuvé ALS HVC OU HVC approuvé par le processus d'examen RSPO HVC (pour certains scénarios autorisés à utiliser HCSA autonome) * Relevé de sol (y compris identification de la tourbe) et topographie |
| Au cours de l'évaluation intégrée HVC-HCSA / HCSA autonome | Évaluation de l'impact social et environnemental (EISE) |
| Après avoir effectué l'évaluation intégrée HVC-HCSA / HCSA autonome | Bilan GES RSPO* Évaluation du changement d'affectation des terres |

* Obligatoire à remplir selon les catégories de points d'achèvement

L'identification de la tourbe doit être effectuée avant l'évaluation car elle est requise dans le cadre de la boîte à outils HCSA.

Tableau 3. Étape 3 : Évaluation intégrée HVC-HCSA/ HCSA autonome

| TÂCHE | DESCRIPTION DE LA TÂCHE | DOCUMENTS CLÉS / SECTION | SORTIR |
|--|--|---|--|
| <p>Diligence raisonnable pour l'évaluation HVC et HCSA</p> <p>[Étape de révision]</p> <p>PAR: Évaluateur agréé</p> | <p>Vérification documentaire du CLIP, de l'étude de la légalité, du régime foncier et de l'utilisation des terres (y compris la cartographie participative), de la liste des communautés affectées, de l'engagement de durabilité ⁶et du moratoire sur le défrichement des terres.⁷</p> <p>Les exigences sociales pertinentes qui font partie intégrante de l'évaluation sont :</p> <p>Représentation équitable et acceptation d'un processus de consentement (SR2)</p> | <p>Manuel d'évaluation HCV-HCSA section 2.2. À utiliser lors des évaluations intégrées HVC-HCSA.</p> <p>Guide de mise en œuvre des exigences sociales (Étape 1.5)</p> | <p>Décision de passer ou non à l'étape suivante (cadrage), vérification de la porte du CLIP</p> |
| <p>Étude exploratoire HVC-HCSA</p> <p>[Étape de révision]</p> <p>PAR: Évaluateur agréé</p> | <p>Collecte d'informations au bureau et classification préliminaire de la couverture terrestre, visites sur le terrain, identification/consultations des parties prenantes, vérification des informations de diligence raisonnable et achèvement de l'étude sur le régime foncier et l'utilisation des terres. Comprend une vérification auprès d'un échantillon de communautés où une cartographie participative a été effectuée.</p> <p>Les exigences sociales pertinentes qui font partie intégrante de l'évaluation sont :</p> <p>Représentation équitable et acceptation d'un processus de consentement (SR2)</p> <p>Consentement libre, préalable et éclairé (SR7)</p> | <p>Manuel d'évaluation HVC-HCSA section 2.3. À utiliser lors des évaluations intégrées HVC-HCSA.</p> | <p>Rapport de cadrage pour l'entreprise comprenant des recommandations (le cas échéant) sur ce que l'entreprise doit accomplir avant l'évaluation complète.</p> <p>Décision de procéder à un rapport complet sur la base des conclusions de la portée, y compris la vérification des exigences de la porte CLIP.</p> |

⁶La HCSA a reconnu que l'adhésion à la RSPO (et ses conditions d'adhésion, son code de conduite et son engagement à respecter les exigences de la RSPO P&C) est acceptée comme un engagement envers les garanties sociales et environnementales.

⁷La HCSA a reconnu qu'un engagement à arrêter tout défrichement (et les activités de développement associées) jusqu'à ce que la soumission du NPP de la RSPO soit approuvée est suffisant.

| | | | |
|---|---|---|---|
| <p>Évaluation HVC-HCS/HCSA</p> <p>PAR:</p> <p>Évaluateur agréé en coordination avec le département de développement durable et l'engagement communautaire</p> | <p>L'évaluation où toutes les zones forestières HVC et HCS ⁸sont identifiées, et des recommandations de gestion et de suivi sont produites.</p> <p>Les exigences sociales pertinentes qui font partie intégrante de l'évaluation (et alimentent par la suite la gestion et le suivi) sont :</p> <p>Représentation équitable et acceptation d'un processus de consentement (SR2)</p> <p>Sécurisation des services écosystémiques (SR 4)</p> <p>Sécuriser les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire locale (SR 5)</p> <p>Diversité culturelle et identité (SR 6)</p> <p>Consentement libre, préalable et éclairé (SR7)</p> <p>Mise en œuvre des SR lors de l'application de la HCSA aux opérations existantes (SR 13)</p> | <p>Les exigences sociales de l'approche HCS</p> <p>Boîte à outils de l'approche HCS</p> <p>Manuel d'évaluation HVC-HCSA</p> <p>Orientations communes pour l'identification des hautes valeurs de conservation</p> <p>Orientations communes pour la gestion et le suivi des hautes valeurs de conservation</p> <p>Notes d'avis du HCSA</p> | <p>Un rapport intégré ou Standalone HCS qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identification des valeurs (HVC, forêt HCS, tourbières, terres des populations locales), étayée par des preuves ● Cartes montrant les propositions les zones de conservation, les zones d'utilisation des terres communautaires et les zones de développement proposées. ● Recommandations de gestion et de suivi. |
| <p>Évaluation de l'impact social et environnemental (EISE)⁹</p> <p>PAR:</p> <p>Entreprise (Évaluateur compétent)</p> | <p>Un processus d'analyse et de planification effectué avant de nouvelles plantations ou opérations. Il intègre des données sociales et environnementales pertinentes, ainsi que des consultations des parties prenantes pour identifier les impacts potentiels (directs et indirects) et déterminer si ces impacts peuvent être traités de manière satisfaisante, auquel cas le promoteur définit également des actions spécifiques pour minimiser et atténuer les impacts négatifs potentiels.</p> <p>Évaluation de l'impact sur le bien-être (WIA), en décidant des</p> | <p>P&C 2018 Annexe 2 pour l'indicateur 3.4</p> <p>Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 1)</p> | <p>Rapport EISE</p> |

⁸La boîte à outils HCSA comprend l'allocation pour un processus de concessions mutuelles (c'est-à-dire, les échanges de forêts). Cela fait partie du processus d'identification des forêts HCS et est accepté (limité à l'évaluation uniquement) par la RSPO.

⁹Reportez-vous aux lois nationales pertinentes et à l'interprétation nationale (NI) P&C (le cas échéant) sur les compétences des évaluateurs, le contenu et la validité de l'évaluation. Lorsqu'aucune exigence nationale ou NI n'est disponible, reportez-vous aux P&C 2018, annexe 2 pour l'indicateur 3.4.

| | | | |
|--|---|--|--|
| | indicateurs et des données de base. Intègre les données de la cartographie participative | | |
|--|---|--|--|

Tableau 4. Étape 3 : Exigence RSPO

| TÂCHE | DESCRIPTION DE LA TÂCHE | PAR | DOCUMENTS CLÉS / SECTION | SORTIR |
|---|--|--|--|--|
| Relevé de sol et de topographie | Cela peut être fait à n'importe quelle étape (voir l'encadré 1 pour le point d'achèvement recommandé). Souvent, les limites de l'enquête changent au cours de l'évaluation intégrée. Cependant, l'évaluation HCSA nécessite l'identification des tourbières. | Entreprise ou évaluateur externe (voir NPP 2021 pour plus de détails) | Document RSPO sur la procédure de nouvelle plantation | Rapport sur le sol et la topographie |
| Évaluation du changement d'affectation des terres (LUCA) | Calcul de la responsabilité d'indemnisation brute et finale pour le défrichement avant l'évaluation des HVC. Remarque : Il est recommandé d'effectuer la LUCA une fois que les évaluations HVC-HCSA/HCSA ont passé leur processus d'examen de la qualité respectif, car la date d'expiration de la LUCA est d'un an à compter de la fin des soumissions NPP. | Entreprise (bien que le LUCA soit très technique et souvent sous-traité) | Assainissement et de compensation (RaCP) liée au défrichement sans évaluation préalable des hautes valeurs de conservation (HVC) Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 13) | Données et analyse LUCA. ¹⁰ |

¹⁰L'évaluation du changement d'affectation des terres doit être examinée par la RSPO en cas de défrichement non conforme.

Documents clés – Évaluations

Manuel d'évaluation HVC-HCSA.

Guide de mise en œuvre des exigences sociales

Boîte à outils de l'approche HCS

Orientations communes du HCVN pour l'identification des hautes valeurs de conservation

Orientations communes du HCVN pour la gestion et le suivi des hautes valeurs de conservation

Directives RSPO sur le CLIP

Procédures de nouvelle plantation de la RSPO 2021

Les exigences sociales de l'approche HCS

Procédure de réparation et d'indemnisation de la RSPO (RaCP) liée au défrichement sans évaluation préalable de la haute valeur de conservation (HVC)

Étape 4 : Négociation et élaboration du PGI

Une fois que l'étape d'évaluation (étape 3) est terminée et que l'évaluation a réussi le processus d'examen de la qualité HCVN (évaluation HVC-HCSA) ou d'examen par les pairs HCSA (évaluation HCSA), les entreprises sont en mesure de créer une carte de développement contenant les zones développables, la conservation (HVC, HCS, Peatland, Others) et Social mis de côté sur la base des conclusions et des recommandations des évaluations (étape 3), et des négociations en cours avec les peuples autochtones et les communautés locales (progrès à ce jour).

Les entreprises sont ensuite tenues de mener la procédure d'évaluation des GES qui identifie les stocks de carbone estimés, c'est-à-dire AGB, BGB et sol (si la tourbe est identifiée), et les émissions projetées résultant du développement (sur la base des informations pertinentes et des résultats de toutes les évaluations/processus requis). Le résultat final serait le plan de développement final basé sur le scénario le plus optimal sélectionné par l'entreprise. Un autre résultat de l'évaluation des GES est un plan de gestion et d'atténuation des émissions de GES qui devrait être inclus dans le PGI.

Le PGI doit être basé sur le scénario sélectionné (évaluation des GES) et contient les plans de gestion et de surveillance pour toutes les zones identifiées (zone de développement, HVC, HCS, Tourbe, Réserves sociales/communautaires et autres zones de conservation) (se référer à l'Annexe A pour les détails du contenu du PGI).

Les entreprises sont tenues de partager le PGI complété (suivant les mécanismes d'engagement convenus) avec les peuples autochtones, les communautés locales et les autres parties prenantes concernées pour confirmer que le PGI est aligné sur les discussions, la cartographie participative et les accords négociés entre les deux parties ¹¹.

Tableau 5. Étape 4 : Négociation et élaboration du PGI

| TÂCHE | DESCRIPTION DE LA TÂCHE | DOCUMENTS CLÉS / SECTION | SORTIR |
|--|--|--|---|
| <p>Procédure relative aux gaz à effet de serre</p> <p>PAR: Compagnie</p> | Identifier et estimer les stocks de carbone avant le développement ainsi que les principales sources d'émissions pouvant résulter directement du développement lié à l'HP. | Procédure d'évaluation des GES de la RSPO pour les nouveaux développements | <p>Rapport d'évaluation des GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de développement définitif Plan de gestion et de surveillance des GES |
| Élaborer le PGI (Plan de Gestion Intégré) | a. RSPO P&C 2018 Principe 4 & Ensembles d'incitations et d'avantages équitables (SR8) - négocier avec la communauté | Principes et critères RSPO 2018 | PGI, y compris la gestion de la conservation et le plan de surveillance |

¹¹Le CLIP et les accords négociés avec les Pls et les CLs peuvent s'étendre au-delà de l'étape de développement du PGI et de la phase de soumission du NPP. Dans ces scénarios, tout domaine présentant des différends, des griefs non résolus et/ou des plaintes ne peut être développé tant qu'un accord négocié n'est pas conclu. Les entreprises doivent conserver des preuves documentées du processus de négociation et d'accord à vérifier lors de la phase de certification.

| | | | |
|--|---|--|---|
| <p>PAR: Entreprise (Département Développement Durable / Engagement Communautaire)</p> | <p>b. Élaborer et négocier des ententes avec la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Plan de gestion et de suivi des zones identifiées (développement, HVC, HCS, Tourbe, GES, Social/Communautaire, autres). ii. Conventions participatives de gestion et de suivi iii. Les cibles et les objectifs pour les zones forestières HCS et les HVC 1-3 sont définis en externe selon des critères purement écologiques, alors que ceux pour les HVC 4, 5 et 6 sont généralement définis avec la participation active de la communauté. iv. Les communautés considèrent ces propositions avec le reste du « paquet » proposé, qui comprend les zones de conservation communautaires, les dispositions en matière d'emploi, le soutien aux infrastructures sociales et économiques et tout autre élément. v. Validation ¹²du PGI par l'entreprise et les communautés concernées. | <p>Conseils de la RSPO sur la réalisation d'évaluations HCSA autonomes/intégrées HVC-HCSA (Annexe A)</p> <p>Procédure de nouvelle plantation RSPO 2021</p> <p>Orientation RSPO CLIP 2021</p> <p>Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 1, 8)</p> | <p>Plans de gestion et de suivi participatifs</p> |
|--|---|--|---|

¹² **Validation** – notez que ce terme inclut la finalisation de tout accord légal (le cas échéant) ou autre de gestion participative et de suivi. Cela signifie qu'il s'agit de la dernière activité de CLIP avant la soumission de la NPP (le cas échéant) ou la poursuite du développement, où les communautés affectées ont le droit de consentir ou de dire non au développement sur leurs terres. Si une communauté dit non au développement, ses terres doivent être exclues du développement de la concession jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé lors de la renégociation. À cette étape, l'entreprise doit également finaliser, si ce n'est déjà fait, son mécanisme de règlement des griefs et toutes les dispositions relatives à la mise en œuvre du PGI - en particulier en s'assurant qu'un mécanisme approprié, accessible et au niveau communautaire est disponible pour les communautés affectées.

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>CLIP - validation</p> <p>PAR: Entreprise (responsable de l'engagement communautaire)</p> | <p>a. Informer les communautés des résultats des évaluations (EISE, régime foncier et évaluation HVC-HCSA).</p> <p>b. Des informations doivent être fournies sur les implications juridiques et financières des arrangements proposés pour les petits producteurs et de la mise en œuvre proposée, du suivi participatif et des procédures de réclamation.</p> <p>c. Consultation avec les communautés sur le PGI menant à des accords signés et négociés avec les CLs et les Pls qui ont été ratifiés par les populations locales.</p> | <p>Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 7)</p> <p>Directives RSPO sur le CLIP</p> | <p>Pour chaque communauté affectée, il doit y avoir :</p> <p>a. Preuve (par exemple, procès-verbal de réunion, présentation et liste de présence) où l'entreprise a effectué des éléments ab sous validation du CLIP.</p> <p>b. des accords signés et négociés avec les peuples autochtones et les communautés locales qui ont été ratifiés par eux.</p> |
| <p>POS – Travail¹³</p> <p>PAR: Compagnie</p> | <p>Ajout de POS et/ou de documentation appropriée relative à la main-d'œuvre : RSPO P&C 2018 Principe 6 & HCSA (SR11) – Politiques de travail</p> <p>Respecter les lois et réglementations en matière d'emploi du pays dans lequel ils opèrent et respecter les droits des travailleurs conformément aux conventions et normes internationales telles que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Travail forcé, obligatoire et travail des enfants ● Non-discrimination ● Liberté d'association ● Santé et sécurité au travail | <p>RSPO P&C 2018</p> <p>Les exigences sociales de l'approche HCS (SR 11)</p> | <p>POS, politiques et autres documents pertinents.</p> |
| <p>POS – Opérationnel¹⁴</p> <p>PAR: Compagnie</p> | <p>Ajout de POS et/ou de documentation appropriée relative aux activités de développement, de gestion et de suivi convenues avec les communautés (voir l'étape « Développer le PGI », point b).</p> | <p>RSPO P&C 2018</p> | <p>POS, politiques et autres documents pertinents.</p> |

^{13,14} Les POS et/ou la documentation appropriée doivent être disponibles avant l'engagement des ressources (par exemple, la documentation du travail avant l'emploi de la main-d'œuvre) et/ou la mise en œuvre desdites activités (par exemple, les POS/politiques sur le défrichement avant toute activité de défrichement).

¹⁴

| | | | |
|--|--|--|--|
| | <p>Prenez note des exigences de la RSPO lors de l'élaboration des POS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aucun nouveau défrichement sans l'achèvement de toutes les évaluations requises et l'achèvement du processus de NPP (le cas échéant) ● Aucun nouveau défrichement sur les zones interdites par la RSPO, par exemple, tourbe, zones tampons riveraines, pentes abruptes de plus de 25 degrés ● Pas d'utilisation du feu pour la préparation du sol. | | |
|--|--|--|--|

Tableau 6. Étape 4 : Négociation et développement du PGI - Exigence RSPO

| TÂCHE | DESCRIPTION DE LA TÂCHE | DOCUMENTS CLÉS / SECTION | SORTIR |
|--|---|--|---|
| <p>RaCP pour le défrichement sans évaluation des HVC.</p> <p>PAR: Entreprise (bien que le LUCA soit très technique et souvent sous-traité)</p> | <p>Une fois l'évaluation HVC-HCSA / HCSA autonome terminée, la LUCA peut être complétée ainsi que l'évaluation du passif social. L'autorisation non corporative est informée par l'évaluation foncière.</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Élaboration et approbation du plan de redressement et de compensation b. Mise en œuvre et suivi du Plan de Remédiation et de Compensation <ol style="list-style-type: none"> i. Remédier et indemniser les parties prenantes affectées pour la perte des HVC sociaux ii. Assainissement des zones pour se conformer aux P&C de la RSPO iii. Mise en œuvre de projets de conservation et suivi des résultats | RaCP lié au défrichement sans évaluation préalable des HVC | Plan de redressement et de compensation |

Documents Clés – Négociation et Développement du PGI

Guide CLIP de la RSPO

Les Exigences Sociales de l'Approche HCS (SR 7,11)

Procédure de Nouvelles Plantations de la RSPO 2021

Procédure de GES pour les Nouveaux Développements de la RSPO, Version 4

Procédure de Réparation et d'Indemnisation (RaCP) de la RSPO

INTRODUCTION

Le plan de gestion intégrée (PGI) est un plan de gestion et de suivi complet pour les HVC, HCS, tourbières et autres zones de conservation identifiées. Toutes les unités de gestion existantes et/ou les nouvelles plantations par les entreprises sont tenues de préparer un PGI dans lequel toutes les HVC, forêts HCS, tourbières ou autres zones de conservation sont identifiées conformément à l'indicateur 7.12.4 des P&C 2018.

Ces orientations couvrent la préparation d'un PGI pour les nouveaux scénarios de défrichement (c'est-à-dire nécessitant une évaluation HVC-HCSA ou une évaluation HVC et HCSA autonome). Cependant, il peut être adapté aux plantations existantes sans nouveau défrichement en supprimant les sections non pertinentes (par exemple, la carte de développement finale, remplacée par les limites de la plantation) et en s'approvisionnant en informations à partir des évaluations/processus existants requis pour la certification.

PRÉPARATION ET CONTENU DU PGI

Pour les nouveaux scénarios de défrichement, le PGI est préparé en combinant les conclusions et les recommandations (le cas échéant) des évaluations/processus suivants (sans s'y limiter) :

- Évaluation intégrée HVC-HCSA **OU Évaluation** autonome HVC & HCSA (avoir subi et réussi ¹⁵le processus d'examen de qualité / par les pairs respectif)
- Étude d'impact social et environnemental (EISE) (ou SIA et EIA autonomes selon les exigences légales du pays)
- Relevé de sol et de topographie
- Analyse des changements d'affectation des terres (LUCA)
- Identification des risques liés à l'utilisation des terres (LURI) (le cas échéant, reportez-vous à l'« interprétation des critères 7.12 et à l'annexe 5 » de la RSPO pour l'applicabilité)
- Activités du processus CLIP
- Procédure d'évaluation des GES

Le PGI doit documenter sa portée, qui doit au minimum couvrir l'ensemble de la zone de développement en tenant compte du paysage plus large (lorsqu'il est identifié par l'évaluation intégrée HVC-HCSA, ou des évaluations HVC et HCSA autonomes). Les entreprises doivent inclure des cartes individuelles de conservation (HVC, HCS, tourbe, etc.) et une carte de développement finale combinée ¹⁶qui mettent en évidence :

- Zones plantables et aménageables (selon le scénario de développement sélectionné à partir de l'évaluation des GES de la RSPO),
- Zones réservées à la conservation (HVC, HCS, Tourbe, Social, autres etc.)
- Zones communautaires issues d'accords négociés avec les peuples autochtones et les communautés locales (PI et CL).

¹⁵Le processus d'examen par les pairs du HCSA pour les évaluations HCSA autonomes n'inclut pas de mécanisme de réussite/échec au moment de la publication. La RSPO et la HCSA en sont aux dernières étapes de développement d'un mécanisme de réussite/échec pour certaines sections de l'évaluation autonome de la HCSA. Jusqu'à ce que le mécanisme révisé soit approuvé, le processus d'examen existant est accepté.

¹⁶Il est reconnu que la carte de développement finale du PGI avant le développement est sujette à changement en fonction de la situation/des conditions sur le site et du processus de négociation avec les communautés. Ces modifications sont acceptables ; cependant, la collecte de preuves documentées est requise à des fins de vérification pendant le processus de certification.

En plus de la carte individuelle de conservation et de développement final, le PGI doit contenir des plans de gestion et de suivi avec des objectifs de gestion SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps), des activités détaillées, des indicateurs opérationnels et stratégiques, ainsi que les ressources allouées au plan (financières, humaines). Cela aidera les entreprises à déterminer si les objectifs, les stratégies de gestion et les activités connexes du PGI sont mis en œuvre correctement et ont un impact. Les résultats du suivi fourniront aux gestionnaires des informations à jour sur les aires de conservation dont ils sont responsables et serviront de base pour ajuster les interventions de gestion (stratégies, activités, ressources).

Les plans de gestion et de surveillance au sein du PGI doivent inclure (mais sans s'y limiter) :

- Identifier, protéger et/ou améliorer la connectivité des forêts importantes pour la biodiversité, les services écosystémiques ou la protection des bassins versants.
- Minimiser les impacts hydrologiques sur le paysage liés ou résultant des systèmes de drainage et des routes ou canaux d'accès liés à la plantation.
- Veiller à ce que toutes les exigences légales relatives à la protection des espèces ou des habitats soient respectées.
- Éviter les dommages et la détérioration des habitats HVC, par exemple en veillant à ce que les zones HVC soient connectées.
- Les corridors sont conservés et des zones tampons autour des zones HVC sont créées.
- Protéger et gérer d'autres zones de conservation, y compris les cours d'eau et les zones humides, les tourbières, les zones riveraines et les pentes abruptes.
- Mesures de surveillance et d'atténuation des menaces pour réduire toute activité de chasse, de pêche ou de cueillette illégale ou inappropriée, et l'empiètement.
- Développement pratique des mesures pour résoudre les conflits entre l'homme et la faune (par exemple, les incursions d'éléphants).

Les efforts de collaboration avec les parties prenantes environnantes, les peuples autochtones et les communautés locales doivent être menés autant que possible pour assurer une efficacité accrue des plans de gestion et de suivi. Cependant, cela dépend de l'acceptation des parties prenantes d'une telle collaboration. Les preuves documentées des tentatives de collaboration et les accords (le cas échéant) doivent être conservés pour vérification pendant le processus de certification.

Il est important de noter que pour les nouveaux scénarios de défrichement, le PGI doit être préparé en consultation et accepté par les parties prenantes concernées (voir étape 4, tableau 5) suivant le processus CLIP, et les indicateurs 4.5.3 et 7.12.4 des P&C 2018 .

SOUSSION ET VÉRIFICATION

La soumission du PGI n'est requise que dans les cas où le NPP s'applique. Un résumé du PGI suivant le modèle «RSPO NPP Summary of IMP» (voir le modèle 3 du RSPO NPP 2021) doit être **soumis dans le cadre du document de soumission du NPP et doit être examiné par le secrétariat de la RSPO en** suivant les étapes du processus dans le Document NPP.

Lorsqu'un ICLUP (suivant les directives HCSA ICLUP) est requis en raison de l'adhésion à HCSA, les entreprises ne sont pas tenues de développer un PGI distinct pour la soumission de la NPP, cependant, elles doivent résumer les informations pertinentes contenues dans l'ICLUP en suivant le modèle du document NPP 2021.

Lorsque la soumission du NPP n'est pas requise, le PGI (ou l'ICLUP pour les membres de l'HCSA) doit être vérifié par les OC lors des audits de certification/enquête/re certification.

RÉVISER ET METTRE À JOUR

Le PGI est un « document vivant » et doit être examiné chaque année et révisé en conséquence pour refléter les résultats de la surveillance ainsi que les changements potentiels dans les domaines relevant de sa portée. Lorsqu'une révision du PGI a eu lieu, cela doit être vérifié par l'OC lors des audits de certification. Lorsqu'aucune modification au PGI original n'a été requise après l'approbation du NPP, le PGI doit être mis à jour **au moins tous les cinq ans**. Voici des exemples de scénarios où le PGI doit être mis à jour (mais sans s'y limiter) :

- Modifications/mises à jour des accords avec les peuples autochtones et les communautés locales.
- Plaintes ou doléances des parties prenantes entraînant des modifications soit de la carte d'aménagement, soit des plans de gestion et de suivi.
- Identification de nouvelles zones HVC, tourbières et/ou espèces RTE.
- Découvertes ou incidents sur place résultant des efforts actuels de gestion et de surveillance (par exemple, détérioration involontaire des HVC/HCS, drainage involontaire de la tourbe des activités de développement/opérationnelles, incendies, etc.) pendant le développement ou les opérations qui peuvent nécessiter une mise à jour du PGI (comme la proposition pratiques de gestion supplémentaires/alternatives, mise à jour de l'évaluation des menaces internes et des mesures pour les gérer, etc.).
- Changements dans le paysage plus large échappant au contrôle de l'entreprise (par exemple, climat, conditions météorologiques, développement à proximité) entraînant la nécessité de mettre à jour les plans de gestion et de surveillance (par exemple, gestion de l'eau, gestion de l'environnement, etc.).

Annexe B : Conseils sur la documentation et les preuves du processus CLIP

Le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) signifie que le consentement des peuples autochtones et/ou des communautés locales doit être donné sans coercition, intimidation ou manipulation, et par l'intermédiaire de représentants librement choisis par les communautés, tels que leurs chefs coutumiers ou d'autres institutions (Orientation CLIP RSPO).

Dans le cadre de ce document, le processus de CLIP est initié avant la réalisation de toute(s) évaluation(s) ou activités sur site (y compris l'étape 2 : activités de la phase de préparation) et se poursuit tout au long de l'évaluation, de l'élaboration du PGI, de la mise en œuvre et des étapes de suivi (étapes 4, 5 et 6). En réalité, certains éléments/activités du CLIP (par exemple, la gestion conjointe des zones convenues avec les communautés, les mécanismes de plainte/litige, etc.) se poursuivent même après l'achèvement du développement.

Une documentation et une collecte de preuves appropriées jouent un rôle crucial pour les processus de vérification dans le cadre de la certification RSPO. Ce guide doit fournir aux entreprises membres de la RSPO une liste non exhaustive de documents et/ou de preuves (par étape de leur collecte/enregistrement) qui doivent être conservés par une entreprise à des fins de vérification et de certification. Comme le CLIP est un processus continu, il est reconnu que les plans, accords, cartes, etc. changeront au fur et à mesure que le processus progresse en fonction des négociations de l'entreprise avec les communautés. En tant que tel, il y a une duplication pour chaque étape dans le tableau ci-dessous pour indiquer la nécessité pour les entreprises de recueillir des preuves et de la documentation du processus et comment il change (le cas échéant) en fonction des négociations avec les communautés.

| ÉTAPE | PREUVE / DOCUMENT |
|--|--|
| Étape 1 : Déterminer quelles évaluations sont requises | n / A |
| Étape 2 : Préparation | <ul style="list-style-type: none"> ● Enquête sociale démontrant que l'UdC a identifié les communautés locales qui vivent dans ou à proximité des zones de la plantation proposée. ● Étude sur le régime foncier et l'utilisation des terres développée avec les communautés potentiellement affectées, engagées dans la cartographie participative, montrant que l'UdC a cherché à comprendre les systèmes locaux de propriété et d'utilisation/d'accès aux terres. ● Procès-verbaux, rapports de réunions et/ou lettre d'accord avec les communautés locales montrant un accord sur : <ol style="list-style-type: none"> i. Être informés qu'ils ont le droit de dire « non » au développement ou à la conservation depuis les discussions initiales jusqu'à ce qu'un accord soit signé et ratifié par ces populations locales. ii. Le représentant choisi des communautés respectives. iii. Comment seront-ils consultés, y compris les femmes, les jeunes (ceux âgés de 15 à 24 ans ou la classification des pays, le cas échéant) et les groupes vulnérables. iv. Mécanismes par lesquels les interactions auront lieu au-delà des étapes d'établissement et de négociation, y compris les griefs et la résolution des conflits. |

| | |
|--------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> v. Politique de partage d'informations avec les communautés locales et les autres parties prenantes, qui comprend la fourniture d'informations adéquates sur les questions environnementales, sociales, financières et juridiques pertinentes aux exigences suivantes, dans les langues et les formats appropriés. vi. L'autorisation des communautés pour que l'évaluation ou les évaluations se poursuivent (y compris l'étude du régime foncier (l'occupation) et l'utilisation des terres (LT & U)). <ul style="list-style-type: none"> ● POS et politiques – concernant le point (iii) – (v) ci-dessus ● Cartes participatives montrant l'étendue des terres coutumières et de toutes les terres contestées, y compris la documentation et les preuves de l'implication de la communauté dans le processus de cartographie (par exemple, rapports de projet, procès-verbaux, photos, etc.). <p>Autres preuves documentées pour montrer l'inclusion des communautés dans le processus CLIP/activités connexes (par exemple, registre de présence, entretiens, etc.).</p> |
| Étape 3 : Évaluation | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les preuves de conformité au CLIP lors de l'évaluation HVC-HCSA ou HCSA autonome (dans le rapport d'évaluation HVC-HCSA ou le rapport d'évaluation HCSA autonome). ● Rapport EISE ● Procès-verbaux, rapports de réunions et/ou lettre d'accord avec les communautés locales montrant des progrès continus sur : <ul style="list-style-type: none"> i. Cartographie participative et accord des parties prenantes sur les limites cartographiées et les zones contestées restantes ii. Engagement itératif avec les communautés impliquées ● Cartes participatives (mises à jour) montrant l'étendue des terres coutumières et de toutes les terres contestées, y compris la documentation et les preuves de l'implication de la communauté dans le processus de cartographie (par exemple, rapports de projet, procès-verbaux, photos, etc.). ● Registres des griefs/différends (le cas échéant) - y compris la documentation sur la résolution desdits cas selon les mécanismes convenus. |
| Étape 4 : Développement du PGI | <ul style="list-style-type: none"> ● Procès-verbaux, rapports de réunions et/ou lettre d'accord avec les communautés locales montrant des progrès continus sur : <ul style="list-style-type: none"> i. Cartographie participative et accord des parties prenantes sur les limites cartographiées et les zones contestées restantes ii. Engagement itératif avec les communautés impliquées ● Cartes participatives (mises à jour) montrant l'étendue des terres coutumières et de toutes les terres contestées, y compris la documentation et les preuves de l'implication de la communauté dans le |

| | |
|---------------------------------------|---|
| | <p>processus de cartographie (par exemple, rapports de projet, procès-verbaux, photos, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Registres des griefs/différends (le cas échéant) - y compris la documentation sur la résolution desdits cas selon les mécanismes convenus. ● Accords négociés avec les communautés locales (au stade actuel) sur : <ul style="list-style-type: none"> i. Rémunération et avantages convenus avec les communautés ● Preuve documentée du respect des indemnités et des avantages convenus (au stade actuel, le cas échéant). |
| <p>Étape 5 : Mise en œuvre du PGI</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Soumission de NPP approuvé (le cas échéant) incluant le PGI au stade de la soumission. ● PGI mis à jour sur la base des négociations continues avec les communautés ● Procès-verbaux, rapports de réunions et/ou lettre d'accord avec les communautés locales montrant des progrès continus sur : <ul style="list-style-type: none"> i. Cartographie participative et accord des parties prenantes sur les limites cartographiées et les zones contestées restantes ii. Engagement itératif avec les communautés impliquées ● Cartes participatives (mises à jour) montrant l'étendue des terres coutumières et de toutes les terres contestées, y compris la documentation et les preuves de l'implication de la communauté dans le processus de cartographie (par exemple, rapports de projet, procès-verbaux, photos, etc.). ● Accords négociés avec les communautés locales (au stade actuel) sur : <ul style="list-style-type: none"> i. Compensation, paiements et avantages convenus avec les communautés ● Preuve documentée du respect de la rémunération, des paiements et des avantages convenus (au stade actuel). ● Registres des griefs/différends (le cas échéant) - y compris la documentation sur la résolution desdits cas selon les mécanismes convenus. |
| <p>Étape 6 : Suivi du PGI</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Procès-verbaux, rapports de réunions et / ou lettre d'accord avec les communautés locales montrant des progrès continus sur l'engagement continu avec les communautés impliquées. ● PGI révisé basé sur des négociations continues avec les communautés ou au moins tous les cinq ans. ● suivi documentés de la mise en œuvre du PGI ● Preuve documentée du respect de la rémunération, des paiements et des avantages convenus ● Registres des griefs/différends - y compris la documentation sur la résolution desdits cas selon les mécanismes convenus. |

Annexe C : Intégration des exigences HCSA dans les processus RSPO existants

Cette section fournit un résumé de l'intégration des exigences HCSA et ICLUP dans les processus RSPO existants. Les tableaux ci-dessous contiennent les exigences de la boîte à outils HCSA lors de la réalisation d'une évaluation intégrée HVC-HCSA / HCSA autonome et les exigences, processus, activités ou procédures RSPO équivalents acceptés qui satisfont aux exigences HCSA respectives ¹⁷.

EXIGENCES GÉNÉRALES DU HCSA

| EXIGENCE DU CCS | EXIGENCE RSPO / PROCESSUS / ACTIVITÉ / PROCÉDURE |
|---|--|
| Engagement envers les sauvegardes sociales et environnementales | Acceptation et reconnaissance en tant que membre de la RSPO et engagement à respecter les exigences respectives en matière d'adhésion, de code de conduite et de P&C. |
| Moratoire sur le défrichement jusqu'à la finalisation de l'ICLUP | Les membres de la RSPO doivent s'engager à un moratoire sur le défrichage jusqu'à ce que l'approbation de la soumission du NPP (le cas échéant) ou du PGI soit terminée. |
| ICLUP | Les non-membres de l'HCSA ne sont pas tenus de préparer l'ICLUP car les composants de l'ICLUP ont été intégrés dans le PGI RSPO. |
| Processus d'examen de la qualité HCSA ICLUP (validé ICLUP) | <ul style="list-style-type: none"> ● Examen de la procédure de nouvelle plantation (NPP) de la RSPO (lorsque la NPP s'applique) ● Période d'avis public de 30 jours pour la soumission d'un NPP (lorsque le NPP s'applique) ● Audit de certification/surveillance/recertification RSPO (vérification de la mise en œuvre et de l'amélioration continue du PGI) |
| Étude du milieu social | <p>L'évaluation peut avoir des chevauchements avec d'autres évaluations/études existantes telles que :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. EISE (ou SIA & EIA) ii. Autres exigences spécifiques au pays (si disponibles) (par exemple, AMDAL, etc.) iii. Processus CLIP RSPO <p>Il est reconnu qu'il existe une variabilité dans les chevauchements en raison des pratiques spécifiques de l'entreprise et/ou des exigences nationales. Les entreprises ont la possibilité de mener l'étude (voir l'étape 2) ou de s'appuyer sur leurs évaluations/études pertinentes existantes. En l'absence d'étude sociale de référence, les entreprises doivent s'assurer que les éléments suivants sont couverts dans les évaluations/études existantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Analyse des caractéristiques économiques, politiques et culturelles pertinentes de la zone d'intérêt, y compris les considérations régionales et nationales. ii. Les situations liées au régime foncier et/ou à l'utilisation traditionnelle de la terre (par exemple, la collecte de |

¹⁷ Les entreprises qui sont également membres de l'HCSA sont **tenues de se conformer** aux exigences spécifiques stipulées par l'HCSA dans le cadre des conditions d'adhésion à l'HCSA.

| | |
|---|---|
| | <p>produits forestiers), d'un point de vue historique et actuel au sein de la zone d'intérêt sont identifiées. Cela comprendra également un bref aperçu de ce qui précède au niveau régional et national pour fournir un contexte plus large.</p> <ul style="list-style-type: none"> iii. Subjectivité sociale et culturelle pertinente, y compris l'ethnicité, la religion, les schémas migratoires, historiques et actuels, et au niveau local, régional et national. iv. Politiques sociales ou économiques au niveau local, pour identifier comment le développement affectera les communautés concernées. |
| <p>Étude sur l'utilisation des terres et le régime foncier</p> | <p>L'évaluation peut avoir des chevauchements avec d'autres évaluations/études existantes telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. EISE (ou SIA & EIA) ii. Autres exigences spécifiques au pays (si disponibles) (par exemple, AMDAL, etc.) iii. Processus de diligence raisonnable (conformément aux exigences légales et RSPO) <p>Il est reconnu qu'il existe une variabilité dans les chevauchements en raison des pratiques spécifiques de l'entreprise et/ou des exigences nationales. Les entreprises ont la possibilité de mener l'étude (voir l'étape 2) ou de s'appuyer sur leurs évaluations/études pertinentes existantes. En l'absence d'étude sur le régime foncier et l'utilisation des terres, les entreprises doivent s'assurer que les éléments suivants sont couverts dans les évaluations/études existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Régime foncier et droits fonciers - Identification de la propriété foncière et des parties prenantes ayant des droits sur la terre (légaux, coutumiers, utilisateurs, démontrables), leur emplacement, les limites, les zones de conflit possibles entre les propriétaires et les chevauchements des limites administratives du village, et comment le transfert/l'héritage de la propriété/les droits fonciers sont pratiqués. ii. Utilisation des terres – Pratiques actuelles ou utilisation des terres par les propriétaires/utilisateurs ayant des droits démontrables. Des facteurs tels que les modes d'utilisation, les types de pratiques, par exemple, les moyens de subsistance (économiques), culturels et/ou sociaux, sont pris en compte. iii. Participatif et inclusif – Conduit avec les parties prenantes concernées, avec leur accord, mener l'étude pour cartographier les propriétaires/utilisateurs légitimes et finaliser et convenir de la carte. <p>Lorsque les entreprises décident de <u>compléter leurs études existantes</u>, les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Les études alternatives ne datent pas de plus de trois ans au moment de l'évaluation HCSA/HVC-HCSA. Les |

| | |
|--|---|
| | <p>entreprises sont tenues de vérifier la validité des résultats des études de plus de trois ans.</p> <p>ii. Les études alternatives ont été menées avec toutes les communautés potentiellement affectées, en les impliquant par le biais d'une cartographie participative (voir ii ci-dessus).</p> <p>iii. Les études existantes et complémentaires peuvent produire une conclusion sur les communautés affectées.</p> |
| <p>Accords signés avec les communautés affectées qui sont juridiquement contraignants ou officiellement notariés par le gouvernement (validé ICLUP)</p> | <p>Accords signés et négociés avec les peuples autochtones et les communautés locales qui ont été ratifiés par les populations locales. (Indicateur 4.5.3).</p> <p>Remarque : Il est <u>fortement recommandé</u>, dans la mesure du possible, que les accords négociés soient juridiquement contraignants et/ou officiellement notariés pour sauvegarder les intérêts de toutes les parties à l'accord.</p> |

COMPOSANTS ICLUP DANS LA SOUMISSION NPP

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les composants de l'ICLUP dans des documents et des sections spécifiques qui font partie de la soumission du NPP pour l'examen du NPP de la RSPO.

| COMPOSANTE ICLUP | DOCUMENT ET SECTION DE SOUMISSION NPP |
|--|--|
| <p>Définition de la portée géographique de l'ICLUP : définition de la portée géographique et carte d'accompagnement de la zone pour laquelle une ICLUP a été élaborée - indiquant la date.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● notification NPP - répartition des zones (nouvelle plantation, HCV, HCS, tourbe, conservation, etc.) ● Résumé des évaluations NPP (Section 6) – Cartographie des parties prenantes, processus/activités liés au CLIP. ● Résumé des évaluations NPP (section 9) – Carte de développement finale et détails pour chaque zone classée. |
| <p>Zonage de la concession : description des zones [zones de production, zones de conservation (zones de gestion HVC (HCVMA), zones forestières HCS, zones de conservation de la tourbe) et zones réservées à l'usage communautaire] et cartes de zonage et arrangements fonciers proposés et désignations légales.</p> | <p>L'exigence de notification NPP sur le zonage de la concession contient suffisamment de détails qui répondent également aux exigences HCSA, mais avec un calcul supplémentaire des émissions de GES (absent dans le modèle HCSA). Les informations se trouvent dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● notification NPP - répartition par zone (nouvelle plantation, HVC, HCS, tourbe, conservation, etc.) ● Résumé des évaluations NPP (section 4-8) – Cartes basées sur l'identification/les conclusions des évaluations individuelles. ● Résumé des évaluations NPP (section 9) - Carte de développement finale et détails pour chaque zone classée |

| | |
|--|--|
| <p>Mesures de gestion pour les zones résumées par valeur (par exemple, HVC, forêt HCS, terres communautaires) et/ou par zone, et pour l'ensemble de la zone de concession , y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> Rôles et responsabilités Objectifs ou cibles de gestion Activités et restrictions d'utilisation et comment les restrictions seront appliquées Comment les mesures de gestion seront financées (par exemple, entreprise, gouvernement, accords de partage des coûts, etc.) Horaires indicatifs | <ul style="list-style-type: none"> ● Résumé des évaluations NPP (section 9) - Carte de développement finale et détails pour chaque zone classée ● Résumé NPP du Plan de Gestion Intégré (PGI) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectifs de gestion et de suivi ○ Résumé des actions dans le cadre des activités de gestion et de suivi ○ Délais et fréquence ○ Responsables ou équipes pour les activités respectives ○ Preuve du CLIP et accords clés avec les peuples autochtones et les communautés locales (le cas échéant) |
| <p>Les mesures de suivi proposées, y compris les cibles et/ou les indicateurs, le calendrier de suivi, les rôles et responsabilités, et les mécanismes de retour d'information du suivi à la gestion continue. Cela n'a pas besoin d'être pleinement opérationnel avant l'examen de l'ICLUP et peut être affiné pendant les opérations</p> | |
| <p>Incitations et avantages de la conservation communautaire ainsi que le calendrier avec lequel les avantages et les incitations convenus seront fournis</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Résumé du PNP du plan de gestion intégrée (PGI) - Point 3 : Engagement des parties prenantes et des populations locales (processus CLIP) |
| <p>Programmes plus larges de responsabilité sociale des entreprises (RSE), y compris ceux liés aux opportunités d'emploi pour les communautés touchées (SR11 et SR12).</p> | |
| <p>Mécanismes pour un engagement continu de la communauté : Procédures d'opération standard (POS) et calendriers pour les communications continues avec les communautés, pour les commentaires sur les décisions de gestion et pour l'approbation des changements proposés dans la gestion et la mise en œuvre (voir les SR 2, 7 et 9 et l'annexe 5 dans le HCSA Guide de mise en œuvre du RS).</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Résumé des évaluations des PNP (Section 5) – Évaluation HVC-HCSA ou HVC & HCSA autonome. ● Résumé des évaluations NPP (Section 6) – Cartographie des parties prenantes, processus/activités liés au CLIP. |
| <p>Résumé des mesures à prendre pour s'engager activement en dehors de la concession dans la conservation des HVC, la forêt HCS et la sauvegarde des droits et des moyens de subsistance des communautés (informé par l'évaluation HVC-HCSA, se référer à la section 3.1.10 pour plus de détails).</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Résumé NPP du plan de gestion intégrée (PGI) - suivant les sujets respectifs (par exemple, EISE, HVC & HCS, CLIP, sol & topographie, etc.) |
| <p>Preuves et documents à l'appui</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Résumé NPP du plan de gestion intégrée (PGI) - Point 3 : Engagement des parties |

| | |
|--|--|
| <p>a. Preuve de l'élaboration participative de l'ICLUP et de la négociation équitable de l'ICLUP validé.</p> <p>b. Des copies de tous les documents officiellement convenus et attestés par des témoins légaux, y compris les accords communautaires . Y compris des informations sur les conséquences du non-respect des accords, par l'une ou l'autre des parties, et les accords de gouvernance collaborative pour la surveillance des avantages et des incitations (pour plus de détails, voir SR 8 et l'annexe 4 du Guide de mise en œuvre HCSA SR).</p> | <p>prenantes et des populations locales (processus CLIP)</p> |
| <p>Examen de la qualité de l'ICLUP - Post-évaluation Validation HCSA de l'ICLUP.</p> | <p>Le PGI (avec les composants ICLUP intégrés), suivant le processus NPP actuel, doit subir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Examen NPP RSPO - Pour assurer l'alignement (par rapport aux résultats de l'évaluation) et l'exhaustivité (par rapport aux exigences NPP) des soumissions NPP. ● Vérification de l'OC sur site - Avant le développement, pendant le processus de préparation de la soumission du NPP (au cas par cas, à déterminer par l'OC en utilisant son évaluation des risques) ; ET ● Audit de certification - Après le développement, la confirmation des développements suit la soumission du NPP et toute révision (le cas échéant) des plans est alignée sur les P&C 2018 de la RSPO avec un processus documenté et des preuves. |

Annexe D : Étapes 5 et 6 Mise en œuvre et suivi du PGI

Tableau 7. Étape 5 : Mise en œuvre du PGI

| TÂCHE | DESCRIPTION DE LA TÂCHE | DOCUMENTS CLÉS / SECTION |
|--|---|---|
| Mise en œuvre du PGI PAR: Compagnie | Mise en œuvre du PGI a. Former les membres de la communauté aux techniques de suivi. b. Définir conjointement les lignes de base. c. Identifiez les menaces. d. Mesurer les changements par rapport aux lignes de base. e. Convenir des mesures à prendre pour encourager et appliquer les plans convenus et maintenir ou améliorer les valeurs identifiées. | RSPO P& C 2018 PGI Guide de mise en œuvre des exigences sociales de l'approche des stocks élevés de carbone |

Documents Clés – Mise en place du PGI

Principes et Critères RSPO 2018

Guide FPIC RSPO

Document HCSA ICLUP (Obligatoire pour les membres HCSA)

Tableau 8. Étape 6 : Suivi du PGI

| TÂCHE | DESCRIPTION DE LA TÂCHE | DOCUMENTS CLÉS / SECTION | SORTIR |
|--|--|---|--|
| <p>Suivi du PGI</p> <p>PAR: Entreprise (Département Développement Durable)</p> | <p>a. Suivi du PGI b. Engagement communautaire continu</p> | <p>RSPO P& C 2018</p> <p>PGI</p> <p>Directives RSPO sur le CLIP</p> | <p>Données de suivi des progrès</p> <p>Rapports de suivi</p> <p>Procès-verbaux et listes de présence</p> <p>Griefs</p> |
| <p>Examen / Questions et réponses de la mise en œuvre (partie de l'audit RSPO)</p> <p>PAR: Tiers (OC)</p> | <p>a. Utilisation de l'évaluation de l'impact sur le bien-être¹⁸(social)</p> <p>i. revenus et infrastructures de la communauté</p> <p>ii. sécurité alimentaire et services écosystémiques</p> <p>b. Données de surveillance de la biodiversité pour mesurer le succès des mesures de gestion.</p> <p>c. Examiner la mise en œuvre des POS</p> | <p>RSPO P& C 2018</p> <p>Directives RSPO sur le CLIP</p> | <p>Rapport WIA</p> <p>Rapport biodiversité</p> |

Documents Clés – Suivi du PGI

Principes et Critères RSPO 2018

Guide CLIP RSPO

Document HCSA ICLUP (Obligatoire pour les membres HCSA)

¹⁸La WIA est une activité de post-évaluation qui est utilisée pour surveiller les impacts sur le bien-être des communautés affectées pendant/après le développement et peut aider les entreprises à respecter les indicateurs 4.3.1 et 4.5.4. Les données de référence et les indicateurs de suivi sont obtenus à partir des conclusions de l'EISE et du processus de CLIP avant le développement.

Annexe E : Liste de vérification (Étape 1 – Étape 4)

Cette liste de contrôle suit les étapes détaillées mentionnées dans les principaux chapitres de ce document. Bien qu'elle ne décrive pas les processus complets requis pour chaque étape, cette liste de contrôle fournit un résumé utile aux entreprises pour s'assurer que les éléments importants de chaque étape sont couverts avant de passer à l'étape suivante.

| Étape | Liste de contrôle | Remarques |
|---|---|-----------|
| Étape 1 : Type d'évaluation et portée géographique | <input type="checkbox"/> Déterminer le type d'évaluation (autonome/intégrée) <i>(Se référer à l'interprétation RSPO de l'indicateur 7.12.2 et à l'annexe 5)</i> | |
| | <input type="checkbox"/> Déterminer la portée géographique <i>(Reportez-vous à la procédure RSPO pour les nouvelles plantations, à la boîte à outils HCSA v2.0 et au manuel HCVN d'évaluation intégrée HCV-HCSA)</i> | |
| Étape 2 : Préparation | <input type="checkbox"/> Mener une étude sur les antécédents sociaux (étude de bureau) | |
| | Initiation du CLIP avec les communautés <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> PI et CL identifiés. <input type="checkbox"/> Accord formel des PI et des CL. <i>(Engagement, négociation, représentation, grief)</i> <input type="checkbox"/> Preuve documentée de l'engagement. <i>(Se référer à l'annexe B de ce document)</i> <input type="checkbox"/> Consentement des PI et des CL pour mener des évaluations. | |
| | <input type="checkbox"/> Mener une étude sur le régime foncier et l'utilisation des terres <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cartographie participative avec les PI et CL concernés. <input type="checkbox"/> Zones soumises au régime foncier coutumier, aux droits sur les ressources et à l'utilisation des terres pour les PI et les CL cartographiés. | |
| | Préparation des informations sur la propriété (Légalité) Les éléments suivants ont-ils été déterminés et disponibles ? <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Terrain privé – Titres <input type="checkbox"/> Terrain loué – Documents de bail | |

| | | |
|---|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Terrain communautaire – accord pour procéder à l'évaluation <input type="checkbox"/> Terre domaniale - Licence sur la superficie et/ou autres documents requis par la loi <input type="checkbox"/> Entreprise commune - Informations sur la propriété foncière et accords entre les partenaires de l'entreprise commune. <input type="checkbox"/> Évaluation de la conformité à toutes les exigences légales spécifiques au pays (conformité à la légalité) | |
| | <p>Procédure d'opération standard (POS)</p> <p>Existe-t-il des POS élaborées sur la base d'accords avec les IP et les LC pour les éléments suivants ?</p> <input type="checkbox"/> Engagement communautaire <input type="checkbox"/> Résolution de grief/ conflit <input type="checkbox"/> Acquisition de terres/échanges de terres | |
| <p>Étape 3 : Évaluations</p> | <input type="checkbox"/> Revoir l'ordre de lancement de l'évaluation (le cas échéant) <i>(Reportez-vous à l'encadré 1 pour les recommandations de l'ordonnance d'évaluation)</i> | |
| | <p>Mener des évaluations</p> <input type="checkbox"/> Évaluation HVC autonome <i>(UNIQUEMENT si applicable pour utiliser l'évaluation HCSA autonome)</i> <input type="checkbox"/> Révisé par HCVN ALS OU RSPO (pré-ALS) <input type="checkbox"/> Relevé de sol et de topographie <input type="checkbox"/> HCSA autonome OU HVC-HCSA intégré <input type="checkbox"/> Examiné par HCSA (autonome) OU HCVN ALS (intégré) <input type="checkbox"/> Étude d'Impact Social et Environnemental (EISE) <input type="checkbox"/> Analyse des changements d'affectation des terres (LUCA) <input type="checkbox"/> Bilan GES | |
| <p>Étape 4 : Négociation et élaboration du PGI</p> | <p>Élaborer un plan de gestion intégrée (PGI)</p> <input type="checkbox"/> Cartes contenant les zones plantées, de conservation par type (HVC, HCS, tourbe, autres, etc.) et les zones communautaires telles que négociées avec les PI et CL. <p>Les plans de gestion et de suivi du PGI incluent des considérations pour :</p> <input type="checkbox"/> Identifier, protéger et/ou améliorer la connectivité forestière importante pour la | |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>biodiversité, les services écosystémiques ou la protection des bassins versants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Minimiser les impacts hydrologiques sur le paysage liés aux systèmes de drainage, aux routes d'accès ou aux canaux. <input type="checkbox"/> Plans de gestion et de suivi pour la protection et/ou la mise en valeur des zones de conservation <input type="checkbox"/> La protection des espèces et des habitats est respectée conformément aux exigences légales <input type="checkbox"/> Mesures de surveillance et d'atténuation des menaces pour réduire toute activité de chasse, de pêche, de collecte et d'empiètement illégale ou inappropriée. <input type="checkbox"/> Mesures de résolution des conflits homme-faune <input type="checkbox"/> Collaboration avec les parties prenantes environnantes, les PI et les CL sur la gestion et le suivi. | |
| | <p>Validation du CLIP</p> <p>Les éléments suivants ont-ils été communiqués à toutes les parties prenantes concernées, y compris les PI et les CL ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Résultats des évaluations et plan de développement final proposé. <input type="checkbox"/> Implications juridiques et financières (le cas échéant) des arrangements proposés pour les petits producteurs, et de la mise en œuvre proposée, du suivi participatif et des procédures de réclamation. <input type="checkbox"/> Engagement finalisé, mécanismes de plaintes/doléances pendant/après le développement, comme convenu par les PI et les CL. <i>(Les mécanismes existants lors du lancement de l'étape du CLIP peuvent être utilisés, s'ils sont convenus par toutes les parties)</i> <input type="checkbox"/> Preuve documentée de tous les processus CLIP ci-dessus. <i>(Se référer à l'annexe B de ce document)</i> <p>Accords signés et négociés avec les PI et les CL qui ont été ratifiés par eux, sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plan de développement final proposé. <input type="checkbox"/> Plans de gestion et de suivi participatifs (le cas échéant). | |
| | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Procédure de réparation et d'indemnisation (RaCP) terminée. <i>(Le cas échéant uniquement)</i> | |

The RSPO is an international non-profit organisation formed in 2004 with the objective to promote the growth and use of sustainable oil palm products through credible global standards and engagement of stakeholders.

www.rspo.org



Roundtable on Sustainable Palm Oil

Unit 13A-1, Level 13A, Menara Etiqa,
No 3, Jalan Bangsar Utama 1,
59000 Kuala Lumpur

T+603 2302 1500

F+603 2302 1543

Other Offices:

Jakarta, Indonesia

London, United Kingdom

Beijing, China

Bogota, Colombia

New York, USA

Zoetermeer, Netherlands

 rspo@rspo.org

 www.rspo.org